

Spécial de 11 h 59. Lisez ce document! La réforme électorale doit être comprise dans le contexte de l'évolution démocratique

Cette présentation concerne la réforme électorale. Mon nom est Tim Rourke. Je vis à Toronto et je suis originaire de l'Alberta. Je suis diplômé en science politique de l'Université de Toronto. Je reçois une pension d'invalidité depuis une grande partie de ma vie, ce qui me laisse du temps pour participer à l'organisation de la réforme électorale et de la réforme démocratique en général.

J'ai œuvré auprès de Représentation équitable au Canada pendant plusieurs années. J'ai assisté à la plupart des séances de l'Assemblée citoyenne de l'Ontario à titre d'observateur. J'ai participé au processus budgétaire participatif très étudié au sein de la Toronto Community Housing Corporation, l'instance responsable du logement social de la ville. Il me semble qu'il faut comprendre la réforme électorale au Canada dans le contexte du long processus de développement et d'approfondissement de la démocratie dans le monde entier.

La modernisation

Je crois que le problème du Canada réside dans la désuétude de ses institutions qui n'ont pas été réformées depuis l'époque coloniale. La modification du mode de scrutin s'inscrirait dans une restructuration complète du gouvernement. En se dotant d'un parlement axé davantage sur le consensus, comme l'ont fait la plupart des autres pays avancés il y a longtemps, il serait plus facile d'entamer la réforme d'autres aspects du gouvernement. Cette situation compliquerait la vie des groupes d'intérêt qui n'aiment simplement pas que la démocratie fasse obstacle aux initiatives publiques.

La démocratie qui s'approfondit passe d'un modèle représentatif à un modèle délibératif, c'est-à-dire un modèle qui est direct et participatif. Le public participe aux discussions sur les politiques et à leur élaboration, puis vote directement sur les mesures. Il existe également la notion de démocratie de délégation, en vertu de laquelle des assemblées locales auxquelles tous peuvent participer choisissent des délégués, non pas des représentants, à des assemblées de niveau supérieur, qui peuvent à leur tour choisir des délégués à des assemblées de niveau supérieur. Contrairement à un représentant, un délégué relève directement de l'organisme qui le nomme et agit selon sa volonté, ce qui élimine la plupart des problèmes associés à la politique électorale et partisane.

Un système fondé sur la délégation se retrouve à quelques endroits où la population a réellement eu la possibilité d'établir son propre système; il semble instinctif. Dans les endroits où la démocratie est très avancée, les référendums et divers forums de consultation publique sont fréquents. La tenue de référendums efficaces est une science et est difficile lorsque des partis hautement politisés et des médias contrôlés par le secteur privé cherchent à gérer les perceptions publiques.

Processus

Les consultations de citoyens prennent diverses formes, certaines sont authentiques, d'autres fallacieuses. On les appelle assemblées citoyennes, jurys de citoyens, cercles de planification, participatives ou budgétaires. L'idée de base est de choisir des personnes dignes de confiance au moyen d'un processus aléatoire et de les laisser écouter les experts sur une question,

débattre entre eux, normalement avec l'aide d'un médiateur professionnel, et en arriver à une décision. Il peut s'agir de l'attribution de ressources budgétaires limitées, de la formulation d'une question référendaire ou d'une décision sur une question administrative.

Tout processus décisionnel en matière de réforme électorale doit comporter un élément de démocratie participative. Une question référendaire doit être formulée par une assemblée citoyenne quelconque. Si le Parlement devait décider seul, il y aurait apparence de conflit d'intérêts. Le résultat ne serait pas valide et serait susceptible d'être renversé par le prochain parlement. Il a été dit avec sagesse que le système électoral appartient au peuple, non au Parlement. Par conséquent, il doit être légitimé par un processus consultatif qui est perçu comme étant valide et juste.

Dans le cadre de ce processus de réforme électorale, nous sommes confrontés au problème de l'expérience très limitée du Canada au chapitre de la démocratie véritable. Nous ne savons pas comment procéder, par exemple, pour tenir des référendums et des assemblées citoyennes. Nous devons aussi composer avec des échéances très serrées. La seule façon de se sortir de cette situation semble être d'organiser la meilleure consultation publique possible compte tenu de ces échéances, en tirer la meilleure solution possible compte tenu de ces échéances, et aller de l'avant. Mais, de procéder à une consultation et à un référendum sur la question après deux élections.

Cependant, il devrait être possible de tenir une assemblée citoyenne convenable en respectant l'échéance, dans une période d'un an. La Colombie-Britannique, et l'Ontario ont une certaine expérience à cet égard. Dans ces deux cas, les assemblées ont été bien organisées, mais la politique partisane les a sabotées délibérément à la fin. Les objections soulevées en défaveur d'une assemblée citoyenne, à savoir qu'elle serait extrêmement coûteuse ou qu'il serait impossible de choisir ou de gérer un nombre aussi important de personnes, ne sont pas sérieuses. On pourrait surmonter ces problèmes dans les délais nécessaires en faisant preuve d'un peu de bon sens et si les politiciens étaient disposés à donner la chance au coureur.

Naturellement, une assemblée citoyenne coûterait de l'argent. Par rapport à quoi serait-elle coûteuse exactement? La démocratie est toujours trop coûteuse pour les personnes qui ne l'acceptent pas entièrement.

Le sénateur Axworthy a proposé une assemblée citoyenne. Le comité sur la réforme électorale a entendu le professeur Thomson, qui a dirigé de façon très compétente l'Assemblée citoyenne de l'Ontario. J'ai assisté à la plupart des séances de cette assemblée comme observateur et j'ai été impressionné. Vous trouverez ci-dessous mes propres réflexions sur la manière dont une assemblée citoyenne canadienne pourrait fonctionner.

Suggestion

L'assemblée citoyenne devrait compter 100 personnes représentant à parts égales les deux sexes, évidemment. Google me dit que 22 seraient des francophones, 4 des Autochtones et 21 des immigrants. Là se limiterait la quête d'une assemblée représentative de la population canadienne, sinon nous nous retrouverions aux prises avec des idées géniales comme celles véhiculées dans les groupes de discussion de Représentation équitable au Canada, par exemple, la recherche d'une personne qui est le quart d'une personne transgenre. Le groupe devrait également être composé de manière assez proportionnelle par rapport aux lieux géographiques, par exemple, 18 membres des Prairies.

Ces personnes pourraient être choisies au moyen de listes de jurés ou d'un comité de sélection. Ce ne devrait pas être très difficile. En revanche, il pourrait être difficile de trouver 100 personnes qui acceptent de s'engager pendant deux mois et de se rendre à Ottawa. L'assemblée de l'Ontario se réunissait les fins de semaine. Les personnes se rendaient par avion ou autobus, et celles provenant des confins de la province étaient logées dans des hôtels et retournaient chez eux en avion le dimanche soir.

Il serait préférable de les rassembler à Ottawa pendant un mois complet et de leur verser leurs revenus habituels pendant cette période. Les experts se déplaceraient jusqu'à eux. Si la logistique liée à leur déplacement partout au Canada devenait trop ardue, les consultations publiques pourraient se faire par téléconférence. Ils pourraient ensuite en venir à une décision avec l'aide de médiateurs professionnels.

Ainsi, les problèmes associés à une assemblée citoyenne ne sont pas si importants et ne devraient pas être insurmontables pour une entité dotée des ressources nécessaires comme le gouvernement fédéral. Il faudra une volonté d'affronter les protestations du parti conservateur. Les autres partis doivent convenir d'adopter la solution à laquelle en arrivera l'assemblée et de s'y conformer.

Modèle urbain-rural

En guise de conclusion, j'aimerais dire que je suis impressionné par le modèle proposé par l'ancien directeur général des élections du Canada, J.P. Kingsley. Ce modèle me semble être le meilleur compromis possible entre les réalités canadiennes et la nécessité d'avoir un parlement de collaboration.

Certains feront valoir qu'il n'est pas entièrement proportionnel. Il n'est pas possible d'avoir assez de sièges excédentaires ou complémentaires, étant donné le nombre fixe de sièges que chaque province peut avoir. L'idée de la proportionnelle stricte relève des « mathématiciens » qui contrôlaient Représentation équitable au Canada dans le passé.

Ce que est primordial est que la réforme électorale crée des circonscriptions plurinominales. Les circonscriptions uninominales sont très antidémocratiques et elles représentent ce qui cloche dans le système actuel. Une personne ne peut pas représenter un district entier, cela est absurde. Les districts plurinominaux créent de la compétition entre les représentants, réduisant ainsi la possibilité d'abus et de corruption. Ils donnent à bon nombre d'électeurs le représentant pour lequel ils ont vraiment voté.

J'estime que le processus de réforme électorale en soi est un processus d'apprentissage. Le Canada n'est pas réellement démocratique. Ses institutions sont gelées depuis l'ère coloniale. Nous commençons à nous heurter à cette incapacité de gérer la réforme, et de manière grave. En apprenant à corriger le système électorale, nous acquérons des connaissances qui nous permettront de procéder à de plus amples réformes centrées sur les citoyens, notamment des réformes exigeant des modifications constitutionnelles.

On dit que l'idée la plus dangereuse pour la démocratie est d'en avoir déjà une. Continuons d'approfondir et de développer la démocratie au Canada.